

Le Journal de Pleure



Jules Grévy

(1807-1891) Jurassien,
Président de la République
française (1879-1887). La
liberté de la presse est
garantie en France par la
loi du 29 juillet 1881.



« La libre communication des pensées et des opinions
est un des droits les plus précieux de l'homme »
— Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789)



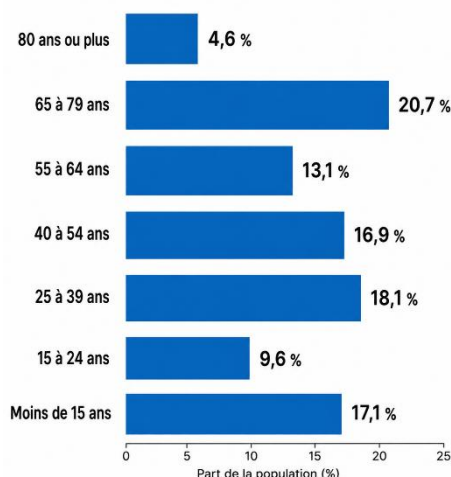
Numéro 4



Pleure au fil des générations



Répartition par âge à Pleure
en % de la population



Pleure : 435 habitants en 2023 une population répartie entre toutes les générations
La population de Pleure présente une structure par âge assez proche de celle du Jura, mais avec quelques particularités. Les moins de 15 ans représentent 17,1 % des habitants, pratiquement autant qu'en France. Les 25 à 39 ans sont également bien représentés avec 18,1 %. La tranche la plus importante est celle des 65 à 79 ans, avec 20,7 % de la population, davantage que dans le Jura (17,7 %) et en France (15,1 %). En revanche, les 80 ans ou plus sont moins nombreux proportionnellement à Pleure (4,6 %) que dans le Jura (7,5 %) ou en France (6,1 %).

Tranche d'âge	Pleure 2023	Jura 2023	France 2023
Moins de 15 ans	17,1 %	16,0 %	17,0 %
15 à 24 ans	9,6 %	9,8 %	11,9 %
25 à 39 ans	18,1 %	15,8 %	17,9 %
40 à 54 ans	16,9 %	19,2 %	19,2 %
55 à 64 ans	13,1 %	14,1 %	12,7 %
65 à 79 ans	20,7 %	17,7 %	15,1 %
80 ans ou plus	4,6 %	7,5 %	6,1 %

Source : Insee, recensement de la population 2023.

Ces chiffres montrent surtout que les besoins du village concernent toutes les générations : familles et enfants, jeunes et actifs, mais aussi personnes plus âgées. École, déplacements, services, cadre de vie et accessibilité doivent donc pouvoir être pensés ensemble. Bref, à Pleure comme ailleurs, une commune doit penser aux jeunes, aux moins jeunes... et à ceux qui préfèrent ne plus compter les années.





Que deviendra notre ancienne boulangerie ?



En juin 2026, le conseil municipal a voté le principe de l'acquisition de l'ancienne boulangerie. **Elle n'appartient donc pas encore à la commune, mais son acquisition est engagée via les fonds propres de la commune et un emprunt.**

C'est plutôt une bonne nouvelle : ce bâtiment, longtemps lié à la vie du village, pourrait rester dans le patrimoine communal. On peut aussi espérer que les futurs travaux préserveront son caractère et les couleurs et matériaux traditionnels du Jura, avec un coût maîtrisé.

Reste à lui trouver un usage réellement utile, répondant aux besoins du village. Par exemple, une salle de réunion pouvant accueillir familles et habitants à l'occasion de certaines cérémonies, un local associatif, un lieu partagé pour jeunes ou anciens, un accueil ponctuel de professionnels de santé, une petite bibliothèque, voire une salle de classe si le besoin apparaissait ou même un petit café : plusieurs pistes sont possibles. En revanche, consacrer une somme importante à une nouvelle mairie pourrait être difficile à justifier en période de crise économique, Pleure disposant déjà d'un bâtiment adapté à la taille du village et bien connu des habitants. La réflexion doit aussi rester réaliste : la commune rembourse des emprunts et tout nouvel équipement entraîne des dépenses d'aménagement, d'entretien et de fonctionnement. **Pourquoi ne pas associer les habitants à la réflexion ?** L'Association des maires de France rappelle que les communes peuvent mettre en place des **comités consultatifs**, associant élus, habitants et représentants d'associations sur des questions d'intérêt communal. Avant de décider ce que deviendra l'ancienne boulangerie Panouillot, **ce pourrait être un vrai sujet de réflexion collective : de quoi le village a-t-il réellement besoin ?** Après avoir longtemps fait vivre Pleure par son pain, l'ancienne boulangerie pourrait ainsi continuer à faire vivre le village... autrement.



Le vert ne se peint pas



Les fortes chaleurs que connaissent la France et Pleure redonnent toute son actualité à une question déjà soulevée : moins d'arbres et plus de béton rendent les villages plus vulnérables. Le béton a ses usages ; il n'a pas vocation à devenir la végétation officielle du village



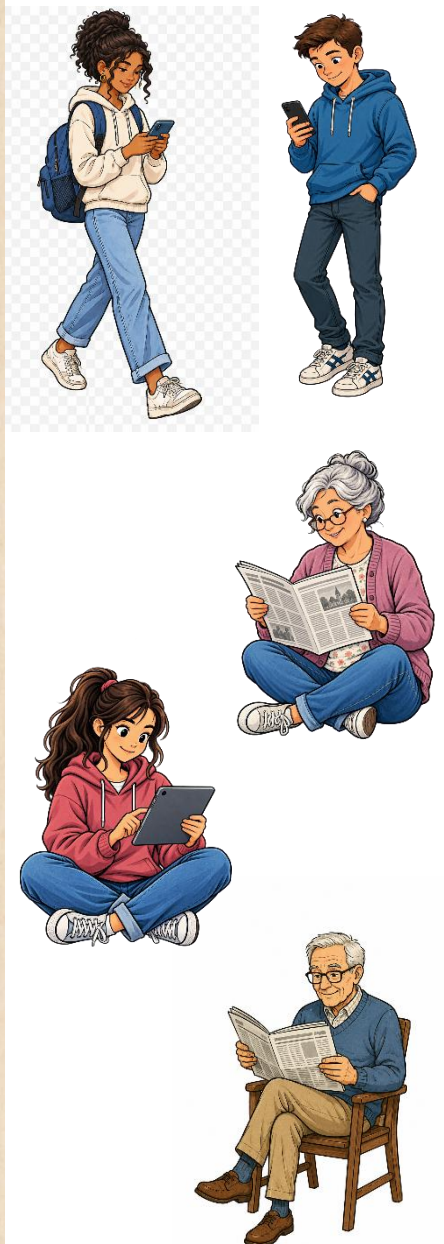
. L'ADEME, agence publique de la transition écologique, recommande végétalisation et désimperméabilisation pour apporter ombre et fraîcheur. C'est pourquoi nous revenons sur une idée simple : des trottoirs végétalisés plutôt que systématiquement bétonnés, lorsque c'est possible. Ce n'est plus marginal : de nombreuses collectivités développent végétalisation, sols perméables et plantations d'arbres. Et à toute nouvelle surface minérale, pourquoi ne pas associer de nouvelles plantations ? Moins de béton, plus d'ombre : à la campagne aussi, cela compte.



Informer, c'est aussi communiquer

Le plexiglas n'est peut-être plus très transparent... l'information, elle, devrait l'être. **Le mauvais état du panneau dissuade de lire les feuilles.**

LE COIN BD DU JOURNAL



À Pleure, procès-verbaux et informations municipales sont encore surtout consultés sur un ancien panneau, exposé au soleil, au vent et aux intempéries. Il faut parfois traverser une partie du village pour vérifier s'il y a une nouvelle information... et, selon le temps, revenir une autre fois pour pouvoir la lire correctement. Un panneau d'affichage doit d'abord être lisible. Or le plexiglas de la mairie, aujourd'hui terni et marqué par le temps, rend certains documents difficiles à consulter. Un remplacement ou une remise en état améliorerait simplement l'accès de tous à l'information municipale.

À l'époque des smartphones et des ordinateurs, l'information municipale peut aussi venir jusqu'aux habitants. On peut aujourd'hui suivre en direct ce qui se passe à l'autre bout du monde... mais pour savoir ce qui se passe à la mairie, il faut encore passer devant le panneau. Pourquoi ne pas publier les procès-verbaux du conseil municipal par voie électronique et signaler simplement lorsqu'un nouveau document est disponible ? Ce serait une manière de mieux informer les habitants et de favoriser leur participation à la vie du village.

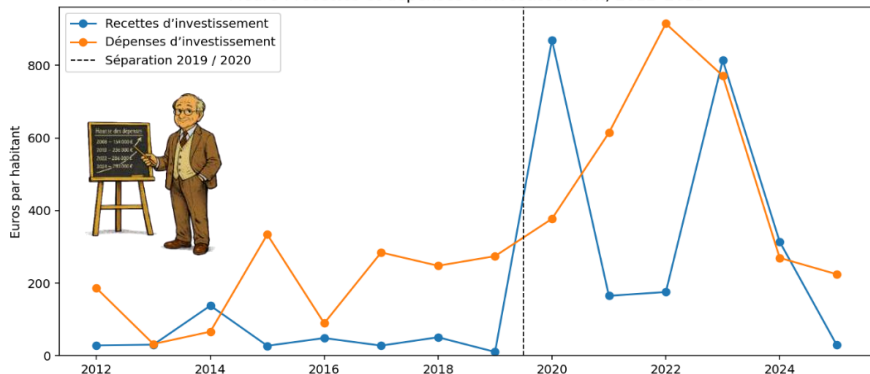
Informer, c'est communiquer. Et pour que chacun puisse comprendre les décisions prises, l'information doit être accessible à tous... et transparente.



Et si nous parlions un peu budget ?

Le budget communal comporte deux grandes parties : le *fonctionnement*, pour la vie quotidienne de la commune, et l'*investissement*, pour les travaux et les équipements durables. La dette pèse sur les deux : les intérêts sont payés dans les dépenses de fonctionnement, tandis que le remboursement du capital emprunté apparaît dans la section investissement. Une partie des ressources communales doit servir chaque année au remboursement des emprunts avant de financer de nouveaux projets.

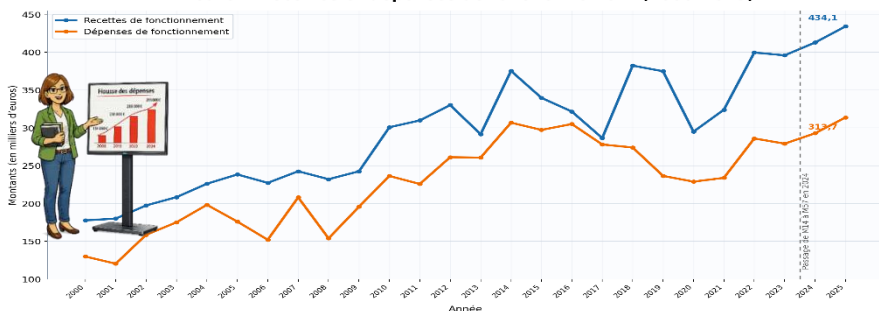
Pleure : recettes et dépenses d'investissement, 2012-2025



Source : OFGL, calculs à partir des balances DGFiP. Budget principal, euros par habitant.

2) Comment **expliquer** ces mouvements ? Ces décalages ne sont pas nécessairement anormaux : un emprunt ou une subvention pourrait être encaissés avant ou après les travaux, tandis que certaines dépenses peuvent être payées plus tard. **Mais l'ampleur et l'alternance des pics donnent l'image d'une programmation financière difficile à suivre et à comprendre.** À quels projets correspondent ces mouvements ? Existe-t-il un plan pluriannuel d'investissement ? Comment les emprunts, les subventions et les travaux sont-ils organisés dans le temps ? **Etant donnés les volumes impliqués, une information sur l'utilisation de ces sommes serait utile.**

Pleure — recettes et dépenses de fonctionnement (2000-2025)



Sources : comptes individuels DGFiP (2000-2024) ; CHU, à partir des balances DGFiP (2025). Budget principal de Pleure.

Sources : OFGL (<https://data.ofgl.fr/pages/methodologie-agregats-financiers/>), calculs à partir des balances comptables de la DGFiP — budget principal de Pleure ; populations INSEE



Le *Journal de Pleure*, distribué gratuitement et publié sur pleurevillagedujura.fr, est un journal citoyen consacré au village, à son patrimoine, à son actualité et à son cadre de vie. Il participe au débat public local, dans l'esprit des principes français et européens de liberté d'expression, d'accès à l'information et de participation des citoyens à la vie publique, dans le but d'informer, de présenter des faits et des idées, de susciter la réflexion et de favoriser le dialogue. Les faits, les questions et les opinions sont des éléments distincts. Nous acceptons les remarques via le site internet. ChatGPT peut apporter une assistance à la réalisation ; les choix éditoriaux, les textes publiés et leur responsabilité demeurent ceux des auteurs.

1) Après 2019, l'investissement change nettement d'échelle

La rupture est très visible. Entre 2012-2019 et 2020-2025, les recettes annuelles moyennes d'investissement passent de 45 à 395 € par habitant, tandis que **les dépenses passent de 189 à 529 € par habitant**. Les montants deviennent également plus irréguliers d'une année à l'autre. Les chiffres ne suivent plus une pente régulière : ils connaissent des **pics** très importants, parfois **décalés** entre recettes et dépenses.

3) Depuis 2017-2018, les recettes de fonctionnement progressent plus vite que les dépenses. En 2024, elles atteignent environ **413 000 €**, contre **293 000 €** de dépenses, **soit un écart proche de 120 000 €**. Cet écart constitue l'épargne brute de la commune, mais il ne s'agit pas d'une cagnotte entièrement disponible. **Comment cet écart est-il employé ?**

4) Rappel : Une dette qui continue de peser sur le budget : Pleure a emprunté environ **300 000 € en 2020**, puis **200 000 € en 2023**. À la fin de 2024, la dette s'élevait encore à environ **362 000 €**, soit **815 € par habitant**. Le prochain emprunt sera moins important mais ...les intérêts pèsent sur le fonctionnement, tandis que le remboursement du capital mobilise une partie de la section d'investissement.

